

Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques

1157-1788

I 1-27

Inventaire-sommaire analytique

D'après les inventaires précédemment réalisés

Brice Bastide et Aziliz Emery, archivistes

Dates extrêmes :

1157-1788 [778-1788]

Importance matérielle :

0,20 mètre linéaire

Histoire de la conservation :

Ces cotes ont été décrites au XIX^e siècle dans le 4^e tome de l'inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par l'archiviste de Seine-et-Marne, Côme Lemaire.

En 2020, l'inventaire de la série I a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères, afin de proposer un accès simplifié aux documents. Sauf cas particulier, la graphie d'origine a été conservée.

Modalités d'entrée :

Les archives départementales de Seine-et-Marne ont reçu les documents constituant ce fonds au titre du séquestre révolutionnaire.

Présentation du contenu :

La série I du cadre de classement des Archives départementales rassemble les fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques. L'Instruction du 1^{er} décembre 1927 proposait de classer dans cette série les registres et papiers des consistoires, mais aussi les registres protestants dans les pays où ils constituent des exceptions et des raretés, ce qui n'est cependant pas le cas ici en Seine-et-Marne. Au même titre que la série F, la série I n'a plus de raison d'être depuis la création de la série J (circulaire du 15 avril 1944).

Il est à noter que dans l'inventaire-sommaire décrivant cette série, il est indiqué que « plusieurs des documents analysés dans cette série sont entrés dans les Archives après l'impression des séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier) ». Autrement dit, les cotes qui composent cet ensemble auraient dû normalement intégrer les séries G ou H. C'est ce qui explique d'ailleurs que ces mêmes cotes soient mentionnées dans les instruments de recherche concernant ces deux séries.

Par conséquent, ce fonds n'est composé que de vingt-sept cotes.

Ce fonds regroupe essentiellement des archives concernant des ordres religieux d'hommes ou de femmes, étrangers ou non au département. Il contient également des documents relatifs aux chapitres épiscopaux, aux séminaires ou encore aux églises collégiales.

Accroissements :

Série close.

Mode de classement :

Ordre numérique des cotes.

Conditions d'accès :

L'ensemble des documents du fonds sont communicables selon les articles L. 213-1 à 213-2 du Code du patrimoine, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

Sources complémentaires dans le service :

Les séries G et H, ainsi que les différents fonds relatifs aux archives ecclésiastiques, seront particulièrement à consulter.

I 1 Clergé séculier et régulier.

Bulle du pape Innocent VIII, donnée à Lyon, le 16 mars 1491, confirmant tous droits et singuliers privilèges, antérieurement accordés aux nombreux dévôts serviteurs de Dieu, frères, official et familiers de la cité de Lyon, touchant la conservation perpétuelle d'une bibliothèque, créée pour les gens studieux, comme beaucoup l'ont entrepris ; pour cette cause, le S.P., connaissant leur dévouement, sincérité, foi, pureté et contentement de coeur, prie qu'on veuille bien se souvenir d'eux, chaque mois, et, en conséquence, il concède une indulgence spéciale, etc. ; - bref du pape Urbain VIII, qui, notamment, autorise le grand-maître de Malte à recevoir, dans l'ordre, cent gentils-hommes, malgré leur bas âge, à la charge, par chacun d'eux, de payer au trésor dudit ordre, le droit de passage ; en conséquence de ce bref, le sieur grand-maître a reçu Pierre Dauvet, écuyer (fils du seigneur des Marets), suivant son procès-verbal du 28 juillet 1651 ; - copie d'un rapport, en langue italienne, adressé de Paris, au pape (Clément XI), le 24 juillet, et jours suivants, de l'année 1701. Note inscrite sur le premier feuillet : « Il y a, dans cette pièce, des détails qui m'ont paru curieux ; je les ai marqués en marge. Ce rapport n'est point signé ; mais on y apprend que l'auteur est un jésuite, neveu du P. Charonier, et chargé d'une mission particulière de S.S. » ; - copie du discours prononcé par le cardinal Guérin de Tencin, archevêque de Lyon, à l'ouverture du conclave qui a élu le pape Benoît XIV, successeur de Clément XII (1740). - Établissements religieux divers. - 12 août 1534, défaut donné aux requêtes du Palais, à Paris, pour les religieux, abbé et couvent de Saint-Pierre d'Auvilliers (Normandie), « défendeurs et adjournés en matières de complaints, contre damoiselle Nicole Arbaleste, vefue de feu messire Adrien De (Du) Drac, conseiller au Parlement, seigneur de Mareuil-sur-Marne, Beaulieu, paroisse de Pécy, » etc. ; - abbaye de Beaubec (Normandie), aveu et déclarations à terrier fournis aux abbé, prieur et religieux de ladite abbaye, seigneurs de Beaubec, La Rosière et Saint-Saire ; - copie informe d'une addition au projet de règlement présenté à nos seigneurs les Commissaires (?), au sujet de l'ordre de Cluny ; - 27 décembre 1567, extrait des actes d'assemblées générales du Clergé de Lyon, relatives à la procuration passée au sieur abbé de Joux et au sieur Ballinii, chanoine de l'église collégiale de Bourg, official forain, chargé d'agir pour le clergé de Bresse et Bugey, et de faire assigner le clergé de Lyon, sur le fait de l'imposition de 20,000 écus accordés par le pape (Grégoire XIII), au duc de Savoie, sur tous les ecclésiastiques de cette principauté ; - plan, coupes et élévation de l'Église des Jésuites de Sedan, et devis estimatifs des dépenses à faire pour la reconstruction de cet édifice ; - 17 octobre 1787, procès-verbal de prise de possession de l'une des prébendes du bas-choeur de l'église cathédrale de Tarbes, par le sieur Jean-Louis Batbie, clerc tonsuré du diocèse d'Auch, habitant de La Bastide, etc. (1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier).

1491-1785

I 2 Catalogue des abbayes de France, des abbés commandataires avec les diocèses d'où ils relèvent ; leur taxe en Cour de Rome, le revenu de chaque abbaye et l'ordre auquel elle appartient, suivi de la nomenclature des abbayes de filles à la nomination du Roi.

Abbaye : d'Acey, diocèse de Besançon ; abbé, Du Chaylar, ayant un revenu de 6,000 livres, taxé à 80 livres ; - Aiguebelle, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ordre de Cîteaux ; de Peiner, abbé ; revenu, 3,000 livres, taxe, 2,500 livres ; - Aisnay, diocèse de Lyon, de Jarente, abbé ; revenu, 31,000 livres, taxe, 17 livres ; - Anchin, diocèse

d'Arras, abbé, le cardinal d'Yorch ; revenu, 70,000 livres, taxe, 4,000 livres ; - Barbeaux, de Rastignac, abbé ; revenu 14,000 livres, taxe, 800 florins ; - Breteuil, de Sainte-Aldegonde, abbé ; revenu, 20,000 livres, taxe, 600 florins ; - Buzay, diocèse de Nantes ; abbé, Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de Chartres ; revenu 40,000 livres, taxe, 66 florins. - Cercanceaux, ordre de Citeaux, diocèse de Sens ; abbé, de Mouchet de Villedieu ; revenu, 2,300 livres, taxe, 200 florins ; - Clairvaux, diocèse de Langres ; abbé, Le Bloy ; revenu, 90,000 livres taxe, 3,808 florins ; - Cluny, diocèse de Maçon ; abbé, Dominique de La Rochefoucault ; revenu, 30,000 livres, taxe, 8,000 florins ; - Corbie, diocèse d'Amiens, abbé, Paul d'Albert de Luynes, cardinal, archevêque de Sens ; revenu, 83,000 livres, taxe, 6,000 florins ; - Gorze, diocèse de Metz ; abbé, Giraud, archevêque de Damas, nonce du pape ; revenu 50,000 livres, taxe, 1,500 florins ; - Saint-Germain des Prés-lez-Paris, ordre de Saint-Benoît ; abbé, le cardinal de la Roche-Aymon ; revenu, 130,000 livres, taxe, 4,000 florins, etc. - Abbayes de filles. - Avenay, diocèse de Reims ; abbesse, madame de Boufflers ; revenu, 25,000 livres ; - Beaumont, diocèse de Tours ; abbesse, madame de La Guiche ; revenu, 35,000 livres ; - Le Lys, diocèse de Sens ; abbesse, madame de Laiser de Siougeat ; revenu, 17,000 livres ; - Malnoue, diocèse de Paris, transférée à Bon-Secours ; abbesse, madame de Saillans, l'aînée ; revenu 8,000 livres ; - Marquette, diocèse de Tournay ; abbesse, madame de Franqueville ; revenu, 50,000 livres ; - Jouarre, diocèse de Meaux ; abbesse, madame Catherine-Henriette de Montmorin ; revenu, 50,000 livres ; - Panthemont, diocèse de Paris ; abbesse, madame de Béthisy de Maisières ; revenu, 10,000 livres, etc. (1 pièce, papier).

1774

I 3 Chapitres épiscopaux étrangers au département de Seine-et-Marne.

Actes de baptême des ci-après nommés, chanoines des chapitres d'Amiens, Beauvais, Orléans, Troyes et Verdun. - Extrait des registres de naissances de la paroisse Saint-Gilles d'Étampes : « Le 23 novembre 1717, de Jacques Guénée et de Marie-Barbe Toulrier, son épouse, est né Antoine, nommé par Jean-François Toulrier et Marie Baron ; » ledit Antoine Guénée devenu chanoine d'Amiens ; - naissance de Jacques-Fiacre de Blois, chanoine du chapitre cathédral de Beauvais : « Jacques-Fiacre, né le 9 septembre 1750, du légitime mariage de Jean-Baptiste-Hyacinthe de Blois et de Marie-Madeleine de Blois, a été baptisé le surlendemain par le curé de La Chapelle-Saint-Nicolas » (Aube) ; - du 15 mars 1760, naissance de Jean-Baptiste Delacourcelle, vicaire épiscopal du chapitre d'Orléans, fils de Pierre-François Delacourcelle, chirurgien à Moret, et de Marie-Anne Lorette, né en légitime mariage. Il a eu pour parrain Jean-Baptiste Simonnet, brigadier des chasses, et pour marraine Catherine-Élisabeth Lamotte, qui ont signé avec le sieur Lamet, vicaire de la paroisse ; - « L'an 1754, le 26 octobre, a été baptisé par moy prêtre religieux, vicaire des Barnabites de cette ville, soussigné, Jean-Baptiste Louis, né le 23 du présent mois, en, et du légitime mariage de messire Jean-Baptiste Bouvier de La Motte, chevalier, seigneur de Gondreville-la-Franche, maître particulier des Eaux-et-Forêts de Montargis, et de demoiselle Marie-Angélique de Perthuis. Le parrain messire Louis-Charles de Birague, chevalier, seigneur de l'Illedon, lieutenant de la Capitainerie des chasses de S.A.S. Mgr le duc d'Orléans, et la marraine damoiselle Jeanne-Marie de Moncrot de Saint-Laurent, qui ont signé le présent acte avec Dom Dominique de La Motte,

prêtre Barnabite. » Ledit acte extrait des registres de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Montargis. Le sieur Jean-Baptiste-Louis Bouvier était chanoine du chapitre épiscopal de Troyes, etc. (6 pièces, papier).

1717-1760

I 4 Séminaire de Saint-Flour.

Acte de baptême d'Antoine Roux, prêtre, directeur du séminaire de Saint-Flour, nommé à ces fonctions par Anne-Alexandre-Marie Thibault, ancien évêque constitutionnel du Cantal, tribun. « Extrait du registre des actes de baptêmes, » mariages et sépultures de la paroisse de Souppes : Antoine, fils du légitime mariage d'Antoine Roux, marchand, et de Marie Rode ; né et baptisé ce jour d'hui 24 mai 1768. Le parrain Nicolas Charron, la marraine Marguerite Rode, femme de Nicolas Poulard, » etc. (1 pièce, papier).

1768

I 5 Chapitre de La Chapelle-Gauthier.

Accord passé sous l'autorité de Jehan de Courcelles, archidiacre de Josas, diocèse de Paris, nommé à cet effet par le pape Eugène IV, entre les chanoines de La Chapelle-Gauthier en Brie, au même diocèse, qui avait droit de prendre 20 livres parisis et quatre muids de froment, mesure du pays, sur les revenus, terre et seigneurie de noble homme Michel Juvenal, seigneur du lieu ; ledit accord reçu par Pierre Choart et Jehan François, notaires au Châtelet de Paris, et auquel est intervenu maître Pierre de Braban, « général sur le fait de la justice des Aides, ordonnées pour guerre, disant et affirmant, pour vérité, que dès l'an 1444, le mardi 26^e jour de may, entre luy d'une part ; et vénérables et discrettes personnes maistre Jehan Boileau, curé de l'église Sainte-Croix en la cité de Paris ; maistre Pierre de Chacy, chanoine de Paris ; maistre Henri Marchant, curé de Yssy, et maistre Jehan Barré, chanoine de Meaulx, tous chanoines de l'esglise collégial(e) Nostre-Dame, fondée dedans la basse-court de l'hostel-fort, apellé La Chapelle-messire-Gauthier, en Brie ; faisant eulz quatre tous les chanoines de ladicté église, assemblez en la sainte-chapelle basse du palais royal, à Paris, « qui ont échangé, avec ledit sieur de Braban, les 20 livres parisis et les quatre muids de froment, ci-dessus dits, et de tous les arrérages qui, à cette cause, leur étaient dus de tout le temps passé, à l'encontre de 30 livres parisis de rente à prendre sur certaines maisons « tant à Paris, comme ès marais d'icelle ville, » etc. (1 pièce, parchemin).

1444-1445

I 6 Église collégiale Notre-Dame-du-Val, à Provins.

Donation par Marie, femme veuve de Jacques Hanap, aux doyen et chapitre de l'Église Notre-Dame-du-Val, pour, au nom et au profit de la communauté des chapelains de cette église, « vne maison couuerte dessangle, à tout le jardin derrière et lez la ditte maison, si comme le lieu se comporte, séant à Prouins, près et deuant la fontaine de la rue aux Aulx, tenant d'une part à Pierre Naudier ; d'autre part à la rivière qui vient de Vousie à Durtain, lez et selon la ditte fontaine ; et par-deuant à la rue aux Aulx ; mouuant ce des religieux de Saint-Ayoul dudit Prouins, à deux parisis de cens,

chacun an, sans autre charge quelconque, etc. ; moyennant deux messes, l'une à la Saint-Jean, et l'autre à la vigile de Saint-Père en juing. » (1 pièce, parchemin).

1427

I 7 Églises collégiales étrangères au département de Seine-et-Marne.

Actes de naissance des ci-après nommés, chanoines de : Saint-Martin à Corbie, Saint-Étienne de Dreux, Ligny, Saint-Pierre du Mans, Oiron (Deux-Sèvres), Saint-Honoré de Paris, la Sainte-Chapelle de la même ville, et Péronne. - Extrait du registre des naissances de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; Le 6 mars 1733, est né Guillaume Legrand, fils de Michel et de Marie-Marguerite Soüart, son épouse. Les témoins ont été Guillaume Petit et Antoine Lavenue, veuve de Jacques Soüart ; - le 15 novembre 1761, du consentement de M. le curé de Saint-Aspais (l'une des paroisses de Melun), a été nommé et baptisé par Sulpice Desienne, prêtre, curé de Saint-Barthélemy, Honoré, né la veille, du légitime mariage d'André Duclos, maître de poste, et de Marie-Marguerite Avelot. La marraine Catherine-Françoise Chevinot, épouse de maître Pierre Bernet, procureur au Châtelet de Melun, marguillier de la paroisse susdite ; lettres de prêtrise dudit sieur Duclos ; provisions de deux canonicats : l'un en l'église collégiale de Dornes, l'autre en l'église royale et collégiale Saint-Étienne de Dreux, accordés aux titulaires, le 1er par M. « Eusèbe de Barbançois, chevalier, marquis de Sarray, baron de Ray, seigneur de Dornes et Arizelle ; Saint-Parise, les Youmeaux, etc., collateur et nominateur du chapitre collégial de Saint-Jullien dudit Dornes, et le second par Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain, d'Aumale, d'Amboise et de Gisors, prince d'Annet, comte d'Eu, Dreux, Armainvilliers, Crécy en Brie et Brie-Comte-Robert, baron de Sceaux, Lésigny et autres lieux, chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'Or, amiral et grand veneur de France, gouverneur et lieutenant général, pour Sa Majesté, en la province de Bretagne, » etc. (14 novembre 1787) ; - extrait de l'un des registres paroissiaux de Misy-sur-Yonne : Le 18 avril 1756, a été baptisé, sous condition, par le vicaire de Vinneuf, Étienne-Daniel-Paul-Pascal, fils du sieur Paul-Jacques Tissier et de dame Catherine-Geneviève Norblin, né la veille, en légitime mariage. Le parrain a été messire Étienne-Daniel Tessier, curé de Barbey, et la marraine dame Marie-Anne Norblin, épouse du sieur Étienne Haudebault ; - extrait des registres de baptêmes de l'église paroissiale, métropolitaine et primatiale de la Majestat Saint-André, de Bordeaux : « Du lundi 9 décembre 1756, a été baptisé Charles-Jules-Marie, né la veille, fils légitime de M. Charles-Louis Gaulard de Journy, receveur général des fermes à Bordeaux, et de dame Marie-Claude Cromot. Parrain M. Jules-David Cromot, oncle maternel ; marraine dame Charlotte-Catherine-Étiennette Gaulard-Préaudau, tante paternelle du baptisé ; et à leur place sieur Daniel-Philippe Bierre et demoiselle Marie-Anne Jacob ; » suit le rapport des signatures, après lesquelles est le certificat de la collation et la mention suivante : « Ferdinand-Maximilien-Mériadec, prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, etc., nous certifions que la signature du sieur Boussac, apposée cy-dessus, est véritable et originale ; que foi doit y être ajoutée partout où besoin sera, » etc. ; - le 8 mars 1749 a été baptisé par le curé de la paroisse de Flaix, bailliage de Provins, Charles-Pierre-Prosper, né en légitime mariage de messire Charles de Frolick, seigneur du lieu, et de noble dame Marthe de Ponce. Le parrain a été messire Pierre-Dominique Largentier, chevalier, seigneur de Chaudion, capitaine d'infanterie ; et la marraine Marie-Madeleine-Nicole de Champagne, veuve de messire Philippe-Isaac Largentier, seigneur de Joyselle ; -

du dimanche 21^e jour du mois d'avril 1742, naissance de Charles-Jean-Baptiste-Mathieu, chanoine du chapitre de Saint-Cloud, près Paris, baptisé le lendemain en l'église paroissiale de Saint-Leu, à Amiens, par M. Hubault, commis par M. le curé ; ledit Charles-Jean-Baptiste-Mathieu, fils de Mathieu Léger, marchand teinturier, et de demoiselle Marie-Agnès Depont, domiciliés en la ville d'Engoulevant. Le parrain a été M. Jean-Baptiste Hubault, prêtre, vicaire de la paroisse Saint-Sulpice et aumônier du Roi en la citadelle de ladite ville ; la marraine demoiselle Geneviève Derrailly, épouse de M. Pierre Léger, etc. (19 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin).

1726-1761

I 8 Chapitre collégiale Notre-Dame-du-Vigan.

Lettres de provision d'une prébende canoniale au vénérable chapitre collégial Notre-Dame-du-Vigan, accordées à messire Louis de Laage de La Bretollière, prêtre du diocèse de Poitiers, grand vicaire du diocèse de Cahors, par Mgr Louis-Marie de Nicolai, évêque, baron et comte du lieu, abbé dudit chapitre, sur la démission faite entre ses mains par messire François-Jacques de Verdellin, dernier et paisible possesseur de ladite prébende ; prise de possession de ce bénéfice par le nouveau titulaire, en présence et du consentement de MM. de Savary, doyen ; de Boissy, chantre ; de Belmont, sacristain ; de Mainard, ouvrier ; Dauros et de Savary, théologal, tous prêtres, « dignités » et chanoines du chapitre susdit. A ces lettres est joint l'acte de baptême de l'impétrant, ainsi conçu : « Le 2 août 1752 a été baptisé René-Louis, né à Fonsac du légitime mariage du messire François de Laage et de dame Marie-Catherine Sourdeau. Le parrain a été messire Claude-Jean-René de La Coussaye, et la marraine dame Marie-Jeanne Benoiton, » qui ont signé avec le sieur Morineau, prieur-curé de la paroisse Saint-Pierre de La Bussière (Vienne). (2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1752-1785

I 9 Cure d'Acy.

Procès-verbal de vente des meubles et effets du sieur Michel Leneveu, décédé, prêtre, curé d'Acy, dressé par Martin Lhoste, seul juré-priseur, vendeur de biens meubles de la ville, bailliage, siège présidial, Élection et Grenier à sel de Meaux et de la Mairie d'Acy, à la requête du sieur Jean Turpin de L'Épine, marchand à Saint-Jean du Gas, au nom de Barbe-Marie Leneveu, son épouse, et de demoiselle Madeleine Le Chevallier, demeurant au bourg de Saint-Poix ; de Pierre-Guillaume Chertier, maître de pension à Noisy-le-Sec (Seine?), et demoiselle Claude-Françoise Leneveu, son épouse ; ledit sieur Chertier fondé de pouvoirs de Frédéric Delmette, sergent des bombardiers de la compagnie royale de Brest, ayant les droits et actions de Marguerite Leneveu, sa femme ; la vente susdite faite d'après l'autorisation de maître Aubry, maire des Haut et Bas Acy, étant au pied de la requête qui lui a été présentée, à cet effet, par les parties intéressées. - Objets vendus : une selle, une bride et un licol, adjugés moyennant 15 livres ; une table de nuit, en bois de noyer, 3 livres ; une marmite en cuivre rouge, 9 livres 5 sous ; une poissonnière de même métal, 8 livres 10 sous ; une tourtière, 8 livres 2 sous ; 3 fontaines de cuivre rouge, vendues ensemble, 67 livres 14 sous : un dessus de porte et 4 tableaux peints sur toile, représentant des personnages inconnus, délivrés après plusieurs enchères, au curé d'Acy, moyennant 9 livres ; un tableau de fleurs, à cadre doré, adjugé au curé de Bouillancy,

pour le prix de 6 livres ; un fauteuil en confessionnal, 15 livres ; une tenture de tapisserie, 35 livres 1 sou ; 2 bonnets de velours brodés en or, à demi usés, 8 livres ; une pendule à cadran d'émail, et sa boîte en chêne, 80 livres, etc. (2 pièces, papier).

1769

I 10 Cure de Blandy.

« Révélations reçues par moy, Robert Boutillier, prestre, bachelier de Sorbonne, curé de Blandy, et curé primitif de Chastillon, ensuite de la lettre monitoire obtenue par Jean Thibault l'ainé, le 8 avril 87, signée par M. Boileau, official et vicaire général de Sens, sous le régime de Mgr l'archevêque du diocèse ; » lesdites révélations faites par plusieurs habitants de Fouju et de Blandy, au sujet des rapports qu'avait eu le sieur Louis Bruneau, maître chirurgien, avec la fille dudit Thibault. (1 pièce, papier).

1687

I 11 Cure de Mormant.

Déclaration des maisons, bâtiments et autres héritages appartenant au sieur Jean Maupoint, bachelier de Sorbonne, curé de Mormant, à cause de son bénéfice, étant en la mouvance et censive de M. Pierre Grassin, pour raison de sa châtellenie dudit Mormant. - « Premièrement, la maison presbytérale, composée de quatre travées ; appliquée en une cuisine, à côté de laquelle est un cabinet ; un vestibule ou passage, salle à côté de laquelle est une chambre par bas ; une grange de cinq travées, un sellier, un bûcher, une écurie, le tout couvert de thuilles, une grande cour fermée, tant desdits bâtiments que de murs de closture ; grande porte cochère et une cavalière au midy, entre lesquelles portes il y a un hangar servant de bûcher, latrines et autres aisances. » (Fol. 16, art. 38 du plan de Mormant.) etc. (1 pièce, papier).

1758

I 12 Actes de naissance de prieurs, curés, vicaires, etc., lettres de prêtrise, provisions et prises de possession de bénéfices, titres de propriété et de pension, le tout concernant des ecclésiastiques étrangers au département de Seine-et-Marne, et qui sont venus s'y retirer après la suppression des cultes.

Acte de baptême de M. Saint-Léger, ancien curé d'Aubigny (Pas-de-Calais) : « Le jour de la Circonsion, - 1er janvier 1740, a été baptisé Henry-Joseph, fils légitime d'Adrien Saint-Léger, bourgeois d'Aubigny, et de Marie-Louise Houillier, sa femme, né la veille. Le parrain fut Henry-Alexandre Hattevielle, fermier, lieutenant de Tilloy, et la marraine a été Marie-Thérèse Dubron, fille du sieur Dubron, fermier et lieutenant de Fossex ; » - extrait du registre des naissances de la paroisse de Réau en Brie : « Le 6 novembre 1757, a été baptisé Charles-Théodore, fils de Claude-René Caille, laboureur à Villaroche, et de Denise Agnan ; lequel est né le 4 du même mois. Le parrain a été Charles Caille, de la paroisse de Milly-les-Granges ; - la marenne Marie-Marguerite Daix, de la paroisse de Maison. » Le sieur Caille a été curé d'Anvilliers (Loiret) ; - requête adressée à Mgr Antoine de Malvin de Alontazet, évêque d'Autun, par M. François-Philogène, marquis de Blanchefort, baron d'Asnois, par laquelle il expose qu'ayant appris la vacance de la chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, fondée en l'église paroissiale de Saint-Seine de Corbigny, dont la nomination et présentation lui appartiennent, comme issu de haut et puissant seigneur François de

Blanchefort, chevalier, baron d'Asnois, et de haute et puissante dame Etienne de Sergines, baronne du lieu, sa femme ; en conséquence le requérant présente audit seigneur évêque, pour desservir la chapelle dont il s'agit, la personne de maître Joseph-Nicolas Blous, prêtre du diocèse de Paris, au lieu et place de maître Louis Bernard, dernier titulaire de ce bénéfice, dont il a joui plus de trente ans, sur la nomination de dame Gabrielle-Charlotte-Elisabeth Brulart de Sillery, marquise de Blanchefort, mère dudit requérant ; - prise de possession de la cure de Saint-Martin de La Celle-sous-Moutmirail, par maître Nicolas-Jean-François Boudier, prêtre du diocèse de Meaux, avant curé de l'église paroissiale Saint-Éloy de Barzy, diocèse de Soissons, baptisé à Refais (Seine-et-Marne), le 16 décembre 1751 ; - baptême de Joseph- Philippe Bernard, né en la paroisse Saint-Jean-du-Cloître, à Toul, le 1er mai 1759, vicaire de la paroisse Saint- Médard de Paris, plus tard commandant du premier bataillon des gardes nationales du canton de Lizy-sur-Ourcq ; - bail à loyer, par messire Jean Churland de Lagedumas, chapelain de la chapelle Saint-Denis, desservie en l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers, au profit de Jean Dubreuil, journalier, et sa femme, d'une petite maison dépendant de ladite chapelle, sise audit lieu de Poitiers, rue de la Tranchée, moyennant 2 sous de rente noble, portant fief et juridiction, dus au chapitre Saint-Hilaire, duquel la maison baillée relève, et en outre, au prix de 43 livres de redevance annuelle ; - arrêt d'homologation d'une signature de Cour de Rome portant création de 1,200 livres de pension en faveur de M. Marc-Antoine Godet, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, à prendre sur les revenus du prieuré- cure de Saint-Louis de Villeneuve-la-Lyonne et de Saint-Fiacre-de-Réveillon, son annexe, résigné par le sus-nommé, au profit de sieur Jean-Baptiste Largillière, aussi chanoine dudit ordre, etc., etc. (54 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1730-1778

I 13 Prieuré de Saint-Germain-d'Izarnay, paroisse d'Exoudun en Poitou.

Certificat délivré par Pierre Caillou, notaire royal apostolique à Saint- Maixant, constatant la prise de possession par M. Antoine-Théophile de La Marlière, chanoine de Meaux, conseiller du Roi en son grand Conseil, du prieuré de Saint-Germain-d'Izarnay, sur la nomination de l'archevêque d'Aix, abbé commandataire de l'abbaye royale dudit Saint-Maixant, ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Poitiers ; aveu et dénombrement fournis à haut et puissant seigneur messire Frédéric, comte de Saint-Séverin d'Aragon, baron, abbé commandataire de ladite abbaye, par messire Chrétien-Nicolas Cazotte, prêtre, docteur ès-lois, chanoine et archidiacre de l'église de Chaalon, vicaire général du diocèse et prieur de Saint-Germain d'Izarnay ; lequel a reconnu qu'il tenait dudit sieur abbé, « à foy et hommage plein, au devoir de 20 sols à mutation de seigneur et de vassal, et 5 sols de chambellages, quand le cas advient, les choses qui s'ensuivent: premièrement, les bâtimens et maison priorale d'Izarnay où il y a une chapelle ; le grand pré où passe le chemin allant du prieuré au lieu appelé La Baignoire de la rivière de Sèvre, séparé du domaine par un grand fossé où passe l'eau descendant du goulet du petit moulin d'Izarnay à la vieille Sèvre, servant à abreuver le bétail, faire ayver les prés du prieuré, etc. ; plus une garenne à lapins, la majeure partie en bois taillis de temps immémorial ; le dessous de laquelle garenne est en terre labourable et aurait appartenu à plusieurs particuliers, auparavant en chaux ; la consistance de ladite garenne, y compris même ce qui est au-delà du chemin perdu, jusqu'à celui qui subsiste, contient environ 15 boissellées de terre ; »

- bail à loyer par M. de La Marlière aux sieurs François Bonnet et Pierre Alix, fermiers en la paroisse de La Chapelle-Bâton, du revenu temporel du prieuré de Saint-Germain-d'Izarnay, ses appartenances et dépendances, ensemble les dîmes, terrages, rentes foncières et nobles revenant audit prieuré, avec les lods et ventes, sans garantie de cens et rentes dont les fermiers ne pourraient se faire payer, sans autres réserves que les garennes d'Izarnay et de la Charpronnière, bois marqué pour le quart de réserve, dans lesquels les preneurs ne pourront rien prétendre, pas même le pacage pour leurs bestiaux, à la charge de payer et acquitter, sans répétition, la desserte du prieuré à l'archiprêtre d'Exoudun, 36 livres au garde d'Izarnay, pour ses gages, ensemble les cens et rentes nobles et devoirs dus et accoutumés, notamment la rente de 2 charges de seigle et 2 livres de cire au profit de l'abbaye de Saint-Maixent, etc., etc. Pour suffrages du présent bail, les preneurs donneront audit sieur prieur, et rendront chaque année en son domicile, à Paris, dans le courant du mois de janvier, 6 perdrix rouges, bonnes et fraîches, franches de port. Et dans le courant de chaque année, en la ville de Saint-Maixent, ils donneront 2 couples de belles truites fraîches. Le présent bail est, en outre, fait sans diminution des conventions cy-dessus, pour, et moyennant le prix et somme de 2,610 livres, » etc. (3 pièces, papier).

1751-1781

I 14 Prieuré d'Essonne.

Plan parcellaire de la seigneurie d'Ourdy, paroisse de Réau en Brie, dépendant du prieuré d'Essonne-lez-Corbeil, appartenant à messire Léonard d'Amazit d'Espagnac, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris, abbé commandataire de l'abbaye royale Notre-Dame de Coulombs (diocèse de Chartres) ; ledit plan levé et dessiné par Le Conte, arpenteur audit lieu de Coulombs. (Voir au besoin les art. E. 318 et 1503.) La seigneurie d'Ourdy est limitée par celles de Moissy-Cramayel, des Saints-Pères de Melun, d'Eprunes et du Plessis-Picard. (1 pièce papier, collée sur toile).

1764

I 15 Prieuré de Gournay.

Lettres du roi Louis VII, par lesquelles il fait connaître, en les appuyant de son témoignage, qu'il convient de protéger les droits des propriétés ecclésiastiques ; ainsi qu'il est du devoir de l'administration royale et comme l'a fait son père qui, par l'autorité de son sceau, a confirmé, à l'église Notre-Dame de Gournay, les aumônes et les dons qu'elle tenait de ses fondateurs, savoir : la chapelle de Gournay, la terre de Luabum, un moulin audit Gournay, le village de Roissy, l'église, le bois aux Moines ; Noisiel et l'église, avec tout ce qui en dépend, c'est-à-dire les habitants, les prés, les vignes, le bois et le moulin, etc. (1 pièce, papier).

1157

I 16 Abbaye de Lagrasse (Languedoc).

Fac-similé de cinq diplômes carlovingiens, provenant de l'abbaye de Lagrasse en Languedoc, publiés par l'abbé L. Verguet, chanoine honoraire, ancien missionnaire apostolique en Mélanésie, etc., etc. ; ce fac-similé offert aux archives départementales, par le reproducteur, a été envoyé à la préfecture le 10 juillet 1874, avec la 10e répartition des inventaires sommaires. Chaque diplôme porte, en interligne ou en

marge, une transcription en écriture vulgaire. - Juin 778, diplôme de Charlemagne qui confirme à l'abbé Nimfridius, fondateur de ladite abbaye, la possession de l'église, des maisons et du monastère qu'il avait bâtis ; - 843, Charles II (le Chauve), confirme David, abbé du monastère de Saint-Laurent, situé au pays de Narbonne, sur le fleuve Nigella (Nigelle), en la possession des donations et privilèges énoncés dans les préceptes de Louis le Débonnaire, etc. (9 feuillets, papier).

778-840

I 17 Abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont-lez-Paris.

Notice sur la châsse de l'abbaye de Sainte-Geneviève, extraite d'une gravure de grandes dimensions, ayant pour titre : « L'auguste procession de la châsse de Sainte-Geneviève, en l'église Notre-Dame, le 16 mai 1709, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de cette grande sainte, le temps propre pour les biens de la terre et pour les biens de l'Église et de l'État. - Antiquitez et remarques des descentes de ladite châsse. L'an 1225, sous le règne de Louis IX, et du temps de messire Herbert, abbé du monastère et abbaye de Saint-Pierre Saint-Paul au mont de Paris, la châsse de Sainte Geneviève fut commencée de faire en argent et fut rachevée du temps de Robert, abbé dudit lieu, l'an 1242. Cette châsse contient 193 marcs et demy d'argent, à raison de 45 sols parisis le marc. Il fut employé 8 marcs 4 onces d'or pour dorer ladite châsse, à raison de 16 livres parisis le marc ; elle fut faite par Bonnard, orfeuvre, dont il receu la somme de 200 livres parisis pour les façon, dorure et pour les pierres précieuses qui sont autour de ladite châsse ; les sousbassement et chiens qui la soustiennent, coustent 30 livres parisis, ce qui revient en tout à la somme de 803 livres parisis, en façon, or et argent. On a porté cette châsse processionnellement, en tous les temps de nécessitez de guerre, peste et famine, hérésies et maladies qui infectaient la France, dont il est arrivé de grands miracles par l'intercession de sainte Geneviève, auprès de Nostre-Seigneur J.-C. - En 1325, 1366, 1380, etc., processions pour avoir du beau temps ; en 1556, pour avoir de la pluie ; en 1564 pour le beau temps et pour la pluie, à cause des chaleurs ; en 1466, sous Louis XI, procession pour les maladies contagieuses dont il mourut 40,000 hommes dans Paris. La mortalité cessa par cette procession, » (d'où on doit conclure qu'il eût été bon de commencer par là.) « En 1614, Benjamin de Brichanteau fit rétablir cette châsse qui avoit esté rompue pour l'avoir si souvent descendue ; elle fut enrichie d'un grand nombre d'agathes, de diamens et pierres précieuses ; d'une table d'émeraude estimée 26,000 livres. La reine Marie de Médicis donna un bouquet de diamens d'un demy pied de diamètre, etc. Toutes ces richesses sont estimées plusieurs millions. » - Avril 1276, lettre de donation par Arnoul, abbé du monastère de la bienheureuse Geneviève, sur la montagne de Paris et tout l'humble couvent du lieu, à maître Guillaume de Maçon, archidiacre d'Amiens, de la moitié du moulin d'Esbly, pendant la durée de sa vie, en considération de l'utilité dont il pouvait être aux donateurs et des conseils et assistance qu'il pouvait leur donner, excepté contre le Roi, la Reine, et les églises dans lesquelles il jouissait de bénéfices. » (2 pièces, papier).

1225-1709

I 18 Établissements d'hommes étrangers au département de Seine-et-Marne.

Couvents et abbayes de : Basseville de Beaupré, des dominicains de Montargis, des Petits-Augustins de la reine Marguerite, des Barnabites, Chartreux, Cordeliers, Dominicains de la rue Saint-Honoré, Lazaristes et Mathurins de Paris ; Cordeliers de Reims, abbaye de Sept-Fontaines, etc. - Naissances et professions de religieux, titres de propriété, don de fruits et revenus, etc. - Du 6 avril 1739, baptême de Pierre- René Thonnellier, chartreux du couvent de Basseville, près Clamecy, fils de Pierre, marchand mercier, ancien marguillier de la paroisse Saint-Côme de Paris, et de Madeleine Marsaut ; - extrait des registres baptistaires de la paroisse de Bar-le-Duc, diocèse de Toul, où est né Pierre-François Etienne, religieux de l'abbaye de Beaupré, ordre de Cîteaux, fondée en 1035 par Manassès, seigneur d'Achy (Ile-de-France.) « Pierre-François, fils légitime de M. François Etienne et de Catherine Debar, son épouse, est né et a été baptisé le 19 juillet de l'année 1752. Il a eu pour parrain M. Pierre-François Debar, écuyer, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes du duché de Bar, et pour marraine demoiselle Marie Lefébure, épouse du sieur François Etienne, avocat au Parlement ; » - naissance de Jacques-Louis Engramelle, originaire de Nédonchel, diocèse de Boulogne, religieux du couvent des Petits-Augustins, fondé à Paris en 1612, par Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV. « Le 7 juin 1734, est né un fils du légitime mariage d'Alexandre-Dominique Engramelle et de Marie-Françoise de Villers. Il fut baptisé le même jour, et nommé Jacques-Florentin, par les parrain et marraine qui furent : Jacques-Charles Réaut et Louise-Alphonse de Villers ; » - le 11 août 1748, a été baptisé, en l'église paroissiale de Saint-Géry d'Arras, François Géry Dujardin, supérieur du grand couvent des Cordeliers de Paris ; - du 1er avril 1759, naissance de Jean- Baptiste Hue, l'un des Mathurins-Trinitaires de Paris, fils de Jules-Nicolas et de Madeleine Jauvin, demeurant à Fontainebleau ; - le 4 décembre 1740, le sieur Jean-Casper Coulon, fils de M. Casper Coulon, maître ébéniste à Paris, et de Marie-Madeleine Fergé, né à Paris le 14 octobre 1722 ; après avoir fait son année de probation, suivant les statuts de l'ordre, a été admis à la profession de la règle de Saint-François, des frères mineurs de la régulière observance, et a prononcé ses voeux, en qualité de clerc, entre les mains du père Régnauld Malot, gardien du couvent de Reims : - extrait des registres de la paroisse royale de Saint-Germain-en-Laye, folio 52 : - « Le jeudy, 4e jour de juillet 1720, a été baptisé Pierre-Louis, né le mardy précédent, second jour du présent mois de juillet, et du mariage légitime du sieur Pierre-Louis Guillon de Fouteny, sieur de Saint-Val, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Auxerrois, et de dame Hélène Terrier. Le parrain sieur Nicolas Lefèvre, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roy ; la marraine damoiselle Anne-Louise Vieillard, fille de maître Charles Vieillard, procureur de la prévôté de Saint-Germain-en-Laye, » qui ont signé avec M. Boulay, prêtre ; - des 19 avril et 15 octobre 1767, brevets du roi Louis XV, portant dons au sieur Guillon de Saint-Val, prêtre, vicaire du diocèse de Poitiers, de l'abbaye de Sept-Fontaines, ordre de Prémontré, diocèse de Reims, et des fruits et revenus de cette abbaye, échus et à échoir, depuis le jour de son brevet de nomination jusqu'à celui de sa prise de possession, conformément à la déclaration du 14 octobre 1726 ; - du 28e jour de mai 1788, bail à loyer par ledit sieur Guillon de Saint-Val, abbé commandataire de l'abbaye de Maymac, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Limoges, et de celle de Notre-Dame de Sept-Fontaines, demeurant à Paris, rue d'Enfer, au profit de Dom Jean-Baptiste Mauduit, prieur, et aux trois religieux composant, avec lui, la communauté du monastère des bénédictins de Maymac, ainsi qu'à maître

Antoine Mary, seigneur du Chassain, procureur d'office du même lieu, pour une moitié chacun, de tous les droits et revenus, cens, rentes, dîmes en grains et agneaux, étangs, moulins, prairies, droits de lods et ventes, droits de prélation, etc., etc., appartenant à l'abbaye susdite, moyennant 3,300 livres par année, outre les charges. « 11 demeure convenu que si la grande route, déjà tracée, coupoit le pré appelé des Chassades, le seigneur abbé sera tenu d'indemniser les preneurs du dommage que la traversée pourra porter au revenu annuel du pré, à compter seulement de l'instant où les travaux commenceront ; quittances d'impôts afférents à l'abbaye de Maymac pour l'année 1787, et montant à 1,090 livres, dont 300 livres pour oblats, » etc. (40 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin).

1715-1788

I 19 Abbaye de Saint-Savin (diocèse de Poitiers). Ordre de Saint-Benoit.

Domaine. - Du 6 octobre 1452, échange passé en la Cour du sceau aux contrats, établie à Saint-Savin, pour le révérend père en Dieu, M. l'abbé, seigneur du lieu, et en la Cour de vénérable et discrète personne M. l'archiprêtre de Moutmorillon, par-devant Barthomé Guilhet et François Fornigaud, « féaulx, jurés et notaires, » entre noble homme Pierre d'Almaigne, écuyer, sieur des Meurs (Murs), d'une part ; « et discret homme messire Phélices Royal de La Métaderie, prêtre, curé et recteur de l'église parochiale » de Notre-Dame dudit lieu de Saint-Savin, pour lui et pour ses successeurs, curés de cette église, « c'est assavoir : une appendeiz de maison et murailles d'iceluy appendeiz ; ung petit vergier deuant, etc., appartenant audit sieur Dalemeigne, et tenant, d'une part, au petit cymetière » de ladite église, et d'autre « au long d'une petite venelle par où l'en vat dudit cymetière audit appendeiz de maison, » etc. « Et, en compensation des choses susdites, ledit curé baille, délaisse et transporte audit escuyer et aux siens, c'est assavoir : les fondeit, murailles et charrières que ladite église auoit ou village de Valier (Vallières, Creuse), deçà la rivière de Gartempe ; - Antoine de Almaigne, escuier, seigneur de Nalliers et des Murs, et Léonarde Alemande, vefue de feu Jehan Jomère, dame de soy et de ses droiz ; Simon Jomère et Guillemecte Alemande, sa femme, demeurans en la paroisse de Saint-Hilaire-Nalliers ; » d'une pièce de vigne sise près le village du Mont-Saint-Savin, avec les arbres fruitiers qui s'y trouvent, contenant six journaux de vigneron, tenant, d'une part, au chemin tendant de la ville de Saint-Savin au village de Roussac ; contre une maison et verger sis en la ville de Poitiers, « en la grant rue par laquelle on va du pont au Jobert à l'église Notre-Dame-la-Grant, » - François d'Almaigne, écuyer, seigneur de Nalliers, et Nicolas Micheau, laboureur au village de la Monnelte, etc., paroisse Saint-Pierre-de-La-Boissière, d'une pièce de pré contenant deux journaux de faucheur, assise en la prairie du Pré-Long ; en contre-échange de 5 boisse-lées de terre-censives, à prendre en une pièce « d'une septième assise au lieu et terrouher de La Fons-Freslon ; » - 22 février 1584, vente par maître Pierre Barbarin l'aîné, seigneur de Chaigle, demeurant au lieu et maison noble de Fonsac, en la paroisse de La Bussière ; « à damainselle Avoye de La Fouché, dame de Lanfier et de La Greau, absante, et maistre Jacques Girault, demeurant au chasteau de Nalliers, » stipulant pour elle, d'une pièce de vigne contenant 15 journaux de Bosochènes, sise au lieu appelé le Clos-d'Amour, en la paroisse dudit Nalliers, moyennant 46 écus et 2/3 d'écu sol tournois, etc. (7 pièces, parchemin).

1452-1584

I 20 Domaine.

Prise à rente emphytéotique par vénérable et discrète personne, maître Jehan Gaulteron, licencié en droit, prieur de Montelar, diocèse de Viviers, « de révérend père en Dieu, Mgr l'abbé, seigneur de Saint-Savin, et de messeigneurs les religieux du couvent de l'abbaye dudit Saint-Savin, assavoir est : certaines maisons avecques leurs entrées et yssues, charrières et courtilages, joignant celles appelées communément La Brousse, ensemble troys sextérées de terre censives, à la mesure de Saint-Savin, » le tout situé en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Nalliers, « lesquelles maisons et terres naguères souloit tenir et exploiter un nommé Jehan Robinet, » etc. ; - vente par Petit-Jehan Gaultron, dit Mignon, à Louys Gaultron, son frère, de partie des droits, part et portion, des héritages pris à emphytéose, suivant l'acte qui précède, parle prieur de Montelar, susnommé, leur frère ; - transaction sur procès consentie entre Philippon Bernabé, comme légitime administrateur de ses enfants, et de feu Julienne Giraud, sa femme, « demandeur en offre de retrait lignager et sur refus d'argent, d'une part ; et Charles d'Almaigne, escuier, seigneur de Nailliers, deffendeur audit retrait, d'autre part ; encore que ledit Barnabe ou dit nom, se soit adressé audit d'Almaigne, et à lui faict offre de retrait lignagier, des lieux acquis par luy de feu Anne Bernard, aïeulle des enfants mineurs dudit Barnabé, qui estaiant un fondis de maison et ung jardin assis au village des Brousses, et d'ung jornau de vigne assis au terrouer de Cleronet, près ledit village, » etc. ; - titre latin portant : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront et entendront, Florent d'Almaine, par la grâce de Dieu et la volonté du saint siège, abbé commandataire du monastère Saint-Savin de Saint-Savin, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Poitiers, fait savoir que son couvent, assemblé capitulairement à cet effet, au chapitre général célébré le jour saint Marin, après avoir, avec lui, reconnu que tel était l'intérêt du monastère, a délaissé à Jehan Robinet, qui les tenait déjà, certaine maison avec courtil attendant, vulgairement appelée La Brousse, sise près Raboullebiens, paroisse Saint-Hilaire et Saint-Germain de Nalliers ; plus trois setiers de terre d'agriculture audit lieu, dans la mense de Saint-Savin, etc. ; ainsi que les tenait maître Jehan Gaultier, moyennant 6 boisseaux de froment, 12 de seigle, 6 d'avoine, 4 sous tournois, monnaie de cuivre et 2 chapons, annuels et perpétuels de rente ; 18 deniers même monnaie de cens « En témoin de quoi a été apposé le sceau de l'abbé et couvent, le jour d'avant saint Marin, mil quatrevingt quatorze (1594) ; » - arrentement et baillette perpétuelle passés entre Loys d'Almaigne, écuyer, sieur de Nalliers, de Marigny et de La Boissière, et Jehan Martin, laboureur au lieu de La Brousse, comme métayer du sieur bailleur, « c'est assavoir ung lopin de terre contenant 50 boycellées ou environ, à prendre en plus grand pièce, assis au terrouer du Bois-Saint-Hilaire, et sellon que ledit loppin de terre est borné et limité de trois bornes, lequel est en fraîches et brandes ; » ledit bail fait à la rente annuelle et devoir noble, féodal et foncier, de 20 sous tournois, 1 chapon et 1 boisseau d'avoine, plus 2 deniers de cens, etc. ; - vente par Gabriel Guillemot, tailleur d'habits au village de Laige, paroisse de La Bussière, à Mathurin Cardinal, « seruiteur demeurant au lieu et maison noble de La Mothe de l'Aultier, paroisse dudit lieu, » d'une maison contenant deux chambres couvertes de tuiles et bardeau, leurs planchers, avec la basse-cour, appentis y étant, leurs charrières entières et issues ; « ung jardin contenant deux boicellées de terre à faire bled, mesure de Saint-Savin, le tout joignant ensemble, avec ung four et ung petit tect estant près el joignant ladite maison et jardin, et ung petit loppin de charrières despendans desdicts four et tect, » etc. ; - du 18 septembre 1589, ratification par Marguerite Godet, femme du

vendeur, de la cession et transport des héritages désignés en l'acte qui précède, etc. (8 pièces, parchemin).

1494-1614

I 21 Domaine.

Vente par René Marquet, notaire royal en la ville de La Roche-Pozay, à Pierre de Parchappes, écuyer, sieur de Saint-Aubin, demeurant au château d'Esque-Joignant, paroisse de Veniers (?), « c'est assavoir le lieu et maison noble de La Greau, estant bastye en deux chambres haultes, selier soubz iceles, bassecourt et colombier, fruytier (?), jardins, cherrières, vignes et taillis, le tout contenant 40 boycelées de terre ou environ, mesure de Saint-Savin, en la paroisse de La Bussière, joignant d'une part la rivière de Gardempe et la garenne de la seigneurie de Nalliers, une muraille entre deux, estant des appartenances de la présente vendicion ; d'autre le chemin tendant du Chesne à Saint-Savin. Plus une pièce de terre contenant 5 boycelées, partie plantée en vigne et partie en labourage, assise près le lieu de La Greau, tenant d'une part les vignes des Ligaubes qui tiennent aux terres du seigneur de Chastillon, » etc., et autres héritages désignés au contrat ; le tout abandonné moyennant la somme de 470 livres tournois « Faict et passé au-dict lieu et chasteau d'Esque-Joignant, le 14e jour de juillet, lan mil cinq cens soixante et troys, et se sont lesdicts de Parchappes et Marquet, soubz-signez en la mynute de ces présentes. » Au dos est écrit : « Je sonbz-signé damoiselle Françoise d'Argences, vefue de feu noble homme Pierre de Besdon, lui viuant escuyer, seigneur des Aubins, confesse avoir eu et receu les lotz et vantes du contrat au blanc de l'autre part, en ce qui est tenu de la seigneurie de Chastillon, dont je tiens quite l'acquereur, etc. tesmoing mon sing cy mys, le 9e jour d'octobre 1564, signé : d'Argences. » - Sentence rendue sur la demande en mainlevée de saisie féodale, prononcée par le « procureur de la Court » demandeur en saisie du lieu de La Greau ; Claude Bromer, écuyer, sieur de Mareulx, et demoiselle Françoise d'Argence, sa femme, auparavant veuve de René de Conche, vivant écuyer, « sieur de la Court de céans, » poursuivants, d'une part ; contre demoiselle Avoye de La Touche, veuve de François d'Almaigne, vivant écuyer, sieur de Nalliers, « achepteresse dudit lieu de La Greau ; Marc Ligault laîné, et Marc Ligault le jeune, cy-devant commissaires établiz surledict lieu de La Greau, à la requeste dudit procureur, et paravant par maistre Jehan Chasseloup, leur procureur, d'autre part. Lesdictz procureur et Bromer ont requis que, en exécutant les santances des 7e mars et 13e septembre 1577, ladite de La Touche soit condamnée pour les ventes et honneurs de l'acquisition par elle faicte, dudit lieu de La Greau, de Pierre de Parchappes, escuier, sieur de Saint-Aubin, dès le 26e jour de juillet, l'an 1576. » La dame d'Almaigne ayant satisfait à la demande des poursuivants, il lui a été donné mainlevée de la saisie pratiquée sur les objets de son acquisition et « investie, suiuant son achat, dudit lieu de La Greau. » - Ventes par François Moreau, maréchal, demeurant en dernier lieu au bourg d'Yzeure, à demoiselle Marie de La Touche, dame de Nalliers, de deux pièces de terre, l'une contenant quatorze boisselées et l'autre trois, mesure de Saint-Savin, etc. (6 pièces, parchemin).

1565-1584

I 22 Domaine.

Donation par Antoine de Beaumartin, écuyer, à maître Jehan d'Almaigne, prêtre, chanoine de l'église de Poitiers, et à François d'Almaigne, écuyer, frères, seigneurs de Nalliers, « c'est assavoir la grâce et faculté conventionnelle, que le donateur a, de pouuoir retirer le lieu de La Bourrelière, ses appartenances et appendances, de Jehan Le Breton le jeune, aussi escuier ; auquel dès le tiers jour de novembre mil cinq cens et unze, ledit de Beaumartin auoit transporté ledit lieu, comme il appert par contrat sur ce passé ; en payant, par lesdits d'Almaigne, la somme de 80 livres tournois, » etc. ; ladite donation à eux faite en considération des plaisirs et services qu'ils ont faits audit sieur donateur ; - consentement au retrait du domaine de La Bourrelière, sis en la paroisse Saint-Hilaire de Nalliers, châteltenie de Saint-Savin, donné par M. Jehan Le Breton, qui avait pris ce domaine moyennant la somme de « neuf vingts liures tournois, dont il auoit lors payé aux vendeurs (le sieur de Beaumartin et dame Gabrielle Buxière, jadis sa femme), la somme de 80 livres, le surplus, montant à 100 livres, devant être payé à Pierre, Jehanne, Loïse et Marguerite de Beaumartin, » enfants desdits vendeurs. (2 pièces, papier).

1512

I 23 Ermites de la forêt de Sénart et de Gros-Bois.

Personnel. - Actes de naissance de plusieurs des Ermites de Senart et de Gros-Bois. - L'an 1722, le 15 juillet, est né, en la paroisse Saint-Sulpice à Paris, Jacques, fils de Firmin Dufeu, fruitier et de Marie-Jeanne Morelle, demeurant rue Princesse. Les témoins ont été Jacques Roussel et Jeanne Coullin ; - « Du registre des naissances de La Chapelle-sur-Crécy, diocèse de Meaux, appert : Jean-Antoine Denis, né d'aujourd'hui du légitime mariage de Louis Boucher, tailleur, et de Geneviève Couturier, demeurant à Crécy, a été baptisé le 28 août 1731. Le parrain a été Antoine-Denis Cachet, fils d'Antoine Gachet et de Louise Fildesoye, la marraine Jeanne-Louise Lefèvre, » qui ont signé avec le sieur Pinatelle, prêtre, vicaire de la paroisse ; - d'un acte inscrit au registre des naissances de la paroisse Saint-André-des-Arts pendant l'année 1739, folio 59, a été extrait ce qui suit : « L'an 1739, le 5 septembre, fut nommé Nicolas-Charles, né le 4, fils de François Desjardins et de Thérèse Morel sa femme. Le parrain a été Nicolas Décousu, la marraine Charlotte Foulon ; » - extrait des registres de la paroisse Saint-Christophe de Berry, diocèse et Élection de Soissons: « L'an 1761, le second mars, est né vers les six heures du matin, Jean-François, du légitime mariage de Martin Amory, laboureur à Berry, et de Marie-Claire Bulteau sa femme, lequel a été baptisé le même jour, par moy curé soussigné. Le parrain a été Jean-Crépin Poulie, vigneron à Rivière ; la marraine Marie-Anne Le Seur, veuve d'Antoine Desmarets, laboureur à Vic-sur-Aisne ; » Signé : Poulle et Floard, curé, etc. (8 pièces, papier).

1722-1761

I 24 Établissements de femmes étrangers au département de Seine-et-Marne. - Personnel : actes de baptême et de profession, provisions de bénéfices, etc., produits pour

le règlement des pensions de religieuses retirées dans le département après la suppression des établissements situés dans diverses provinces.

Abbaye de l'Amour-Dieu-lez-Montmirail ; - prieuré de Saint-Jacques du Grand-Andelys ; - monastère des Ursulines d'Argenteuil ; - abbaye de Belhomert au Perche, ordre de Fontevrault ; - couvent des Claristes de Besançon ; - monastère des Ursulines de Bourg en Bresse ; - prieuré Notre-Dame de Braisne, ordre de Cluny ; - couvent des religieuses de Collinances, ordre de Fontevrault, paroisse de Thury ; - couvent : de la Congrégation Notre-Dame de Compiègne ; - des Ursulines de Crépy ; - abbaye de Flines-lez-Roches, ordre de Citeaux, fondée en 1234 par Marguerite, fille de Beauvain V, comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople ; - abbaye de Jarcy, ordre de Saint-Benoît ; - couvent de la Madeleine à Lille ; - chapitre des Chanoinesses de Maubeuge ; - abbaye : de Maubuisson, ordre de Citeaux ; - de Montmartre, ordre de Saint-Benoît, fondée par Louis VI, dit le Gros, et par la reine Adélaïde, sa femme ; - monastères des Dominicaines, des Ursulines et des Visitandines de Montargis ; - chapitre des Chanoinesses de Neuville-les-Dames ; - abbaye des religieuses de Sainte-Claire à Nogent-l'Artaut, fondée originellement pour des Bénédictines, par la reine Blanche de Castille, femme du roi Louis VIII ; - abbaye de Notre-Dame-des-Prés ; - couvent des Ursulines de Noyon ; - abbaye du Parc-aux-Dames, ordre de Citeaux, paroisse d'Auger-Saint-Vincent, fondée en 1205 par Éléonore, comtesse de Valois ; - couvents de l'Assomption et des Feuillantines, monastère de la Croix (rue de Charonne), Congrégation de Notre-Dame, abbaye de Port-Royal, couvent de Sainte-Catherine et monastère de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris. - Des 7 mai 1729 et 30 janvier 1740, baptêmes de : Marguerite-Catherine Deslandres, abbesse de l'Amour-Dieu, fille de Jean Deslandres, procureur à Dijon, paroisse Saint-Michel, et de Nicole Riblot ; - de Barthélemy Verne, religieux profès de l'abbaye de Citeaux, directeur et confesseur des religieuses de ladite abbaye de l'Amour-Dieu ; - copie des provisions du prieuré hospitalier de Saint-Jacques d'Andelys, ordre de Saint-Augustin, accordées à la soeur Marie-Rose Beauvils, religieuse professe de l'ordre de Saint-Augustin, ancienne supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Vernon, par Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain, d'Aumale, etc. ; commission de Mgr Dominique de la Rochefoucault, cardinal, prêtre de l'église romaine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, abbé, chef supérieur général et administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, adressée au sieur Le Rat, doyen de l'église collégiale d'Andelys, pour recevoir les vœux de ladite soeur Beauvils. Cette commission est terminée par la mention suivante : « Donné à Versailles, où nous sommes pour les États-Généraux, le 11^e jour du mois de juillet de l'année 1789, » etc. ; - du 20 mai 1757, baptême de Jeanne Streso, religieuse ursuline de Bourg en Bresse, fille de M. Adrien-Marie-Bernard Streso, ancien officier dans les troupes de la république de Hollande, et de dame Catherine Jacquinet, son épouse ; - naissance de Jeanne-Françoise Besson, religieuse bénédictine de Braisne, originaire de la paroisse Notre-Dame de Vernon, diocèse d'Évreux. L'an de grâce 1744, le 18 de mars, a été baptisée par Jacques Corolle, curé et chanoine dudit Vernon, une fille née l'avant-veille, du mariage de François-Paul Besson de Grand-Champ, receveur des Aides à Vernon, et de Marie-Jeanne de Foix son épouse, de la paroisse de Sainte-Geneviève ; laquelle fille a été nommée Marie-Jeanne-Françoise par Joseph Baudin de Maillard, du diocèse de Dole, demeurant à Gamilly, chez la veuve Allain, stipulant pour M. Joseph-Alexandre Bourrez, fermier général résidant à Paris, etc. ; - agrégation et incorporation, à la maison conventuelle de la Congrégation de Notre-Dame, à Compiègne, de plusieurs

religieuses dénommées en l'acte ; - naissances de Marie-Victoire-Jeanne et de Marie-Geneviève-Jeanne de Lasteyrie Du Saillant, baptisées les 1er juillet 1766 et 9 mars 1770, à Boutejat, Élection de Brives, chanoinesses du chapitre noble de Maubeuge ; filles de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Jean-Charles-Louis Gaspard de Lasteyrie Du Saillant, chevalier, marquis Du Saillant et de Saint-Vianne, vicomte de Combon et d'Objat, seigneur de La Bastide, de La Maurelie et de Montbrun, comte de la ville et pacage d'Allassot et Voutesat, grand sénéchal héréditaire du haut et bas Limousin ; et de très-haute et très-puissante dame Élisabeth-Charlotte de Riquetti de Mirabeau, marquise Du Saillant son épouse. Ont été parrain et marraine de la première, très-haut et très-puissant seigneur, M. Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, comte de Beaumont, seigneur de Negran et de Saint-Anquille en Provence, vicomte de Saint-Mathieu, seigneur du Bignon en Gâtinais, ayeul de la baptisée, et très-haute et très-puissante dame Marie-Jeanne-Claude-Victoire de Lasteyrie, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Jean-Baptiste-Claude de l'Estiade de La Gousse, » etc., etc. (73 pièces, papier).

1718-1785

- I 25 Établissements de femmes étrangers au département de Seine-et-Marne. - Personnel : actes de baptême et de profession, provisions de bénéfices, etc., produits pour le règlement des pensions de religieuses retirées dans le département après la suppression des établissements situés dans diverses provinces.

Abbaye royale de Saint-Cyr ; - monastères des Ursulines et des Visitandines de Saint-Denis en France ; - abbaye du Sauvoir-sous-Laon ; - monastère des filles du Saint-Sacrement de Charenton, fondé en 1705 par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui fit venir des religieuses du Val-d'Osne, paroisse d'Osne-le-Yal en Champagne (Haute-Marne) ; - couvent des Augustines de Versailles et abbaye d'Yères. - Baptême de Marie-Pierre Lantour, de la paroisse de Saint-Louis de Versailles, religieuse de l'abbaye royale de Saint-Cyr. L'an 1747, le 11 mars, Marie-Pierre, née le même jour, fille de Jacques Lantour, « délivreur aux gardes du Roy, » et de Marie Lisnier, son épouse, a été baptisée par M. Henri, prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales. La soeur Lantour, dite de Saint-Avit, a fait profession le 27 janvier 1774, dans les termes suivants : « Je promets à Dieu stabilité de clôture, conversion de mes mains, pauvreté, chasteté, obéissance selon la règle de notre glorieux père saint Benoît, et les constitutions faites et approuvées pour la réformation de cette abbaye royale de Notre-Dame-des-Anges de Saint-Cyr, par l'autorité de messeigneurs d'Estampes et Pierre-Augustin-Bernardin du Rosset de Fleury, tous deux évêques du diocèse) en présence de tous les saints, notamment de ceux dont les reliques reposent en ce lieu, » etc. ; - copies de deux placets présentés : le premier à M. Jolly de Fleury, procureur général, l'autre au roi Louis XV, par lesquels les religieuses Bénédictines de ladite abbaye de Saint-Cyr, fondée en l'année, demandent au procureur général, « sa protection et ses suffrages au Conseil de conscience du Roy, pour la convocation de leur maison qu'il semble que Sa Majesté veut détruire ; » et supplient Sa Grandeur « de les soutenir eu commençant par demander au Roy la révocation de sa lettre de cachet, du 17 juin 1743, pour leur donner la liberté de recevoir des novices, qui leur a été ostée par ladite lettre, à cause du fâcheux gouvernement de madame d'Aligre, leur abbessse, sortie de leur maison, le 29 juillet 1744, et passée, en qualité de pensionnaire, à l'abbaye de la Ville-l'Évesque à Paris. Les suppliantes souhaiteraient, de la bonté du Roy, une coadjutrice de leur abbaye pour

soutenir cette ancienne maison et leur confirmer la délivrance du joug tyrannique de madame d'Aligre, leur abbesse, qu'elles ont souffert pendant 25 années, en vraies martyres. Leur maison jouit de 10,000 livres de rente net, et peut se soutenir avec aisance en ayant une bonne abbesse, » etc. En marge de ce premier placet on lit : « La Royne a la bonté de s'intéresser à la demande des suppliées, ainsy que M. l'Évesque de Meaux et celui de Chartres, leur évesque qui désire ardemment leur conservation. « Les mêmes religieuses rappellent au Roi, avec la plus respectueuse reconnaissance, que leur abbesse a, depuis mille ans au moins, pour fondateurs, restaurateurs et protecteurs, les souverains ses prédécesseurs ; que « ce sont autant de titres d'honneur et de confiance pour elles, et qui intéressent Sa Majesté à la conservation de ladite abbaye ; et que ce sont ces mêmes titres qu'elles invoquent, en se jetant aux pieds du Roy », pour obtenir la révocation de sa lettre susdatée, qui fait défense à madame d'Aligre, leur abbesse, de recevoir des novices. « Les motifs qui ont pu y donner lieu ne subsistent plus aujourd'hui, une paix profonde, une union parfaite ont succédé aux troubles et à l'agitation des esprits ; elles ne sont plus qu'un coeur et qu'une âme, » etc. - Naissances des ci-après nommées, religieuses du Val-d'Osne- lez-Charenton : Françoise-Louise Biment, née en la paroisse Saint-Paul, à Paris, le 31 mai 1734 ; Marguerite Bocquillon, née à Charleville, paroisse de Saint-Rémy, le 9 juillet 1730 ; Suzanne Cadine, née à Paris, paroisse Saint-Sulpice, le 17 juillet 1747 ; Clémence-Victoire Chauvin, née à Conflans-Cbarenton, le 6 octobre 1762, fille de Jean-Eustache Chauvin, marchand de vin à La Grande- Pinte ; Agathe Quantin, née à Saint-Moré, le 4 janvier 1743, fille de M. Quantin, maître d'école, et d'Agathe Bossu ; Marie-Catherine Ruelle, née le 15 décembre 1721, à Itteville, fille de Jacques Ruelle et de Marie Quentin. Son parrain a été Cantien Ruelle, demeurant à Villiers, paroisse de Cerny, etc. - Le monastère du Val-d'Osne, ou de Charenton, fut construit sur l'emplacement du temple des protestants, établi d'abord à Ablon, et transféré ensuite à Charenton-Saint-Maurice, avec l'autorisation de Henri IV. (Lettres patentes de 1606.) En 1621, les catholiques y mirent le feu. Il fut reconstruit deux ans après par Jacques De Brosses, célèbre architecte du temps. Au mois d'août 1685, nouvelle tentative d'incendie par les catholiques. L'édifice dont il s'agit ne devait pas rester longtemps sur sa base, après cette nouvelle agression. En effet, il a été détruit en exécution de l'article 1er du trop célèbre édit portant révocation de celui donné à Nantes le 15 avril 1598. Le premier de ces actes qui a coûté à la France tant de sang et tant de larmes ; qui lui a porté un coup si funeste en minant son industrie et son commerce, est du 17 octobre 1685. Il a été enregistré au Parlement de Paris et publié au Châtelet cinq jours après. Le même jour (22 octobre), à 2 heures de relevée, sans perdre de temps, comme un le voit, trois commissaires : Nicolas Delamarre, Claude Le Page et Nicolas Labbé, nommés par de La Reynie, conseiller ordinaire, lieutenant-général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, chargé du Tribunal de police, se rendirent à Charenton, et firent procéder, sous leurs yeux, par quarante menuisiers, sous la conduite du nommé Marteau, leur maître, à la destruction des boiseries. Trente maîtres couvreurs et vingt compagnons furent employés à découvrir le principal bâtiment ainsi que ses dépendances, et cent quatre charpentiers coupèrent et jetèrent à terre la charpente, « tant celle du clocher que de la couverture du temple. » En même temps, les maçons, au nombre de soixante-douze maîtres et de soixante-quatre compagnons, travaillant sous la direction de deux architectes, ont commencé la démolition des colonnes et des gros murs. Cette oeuvre impie, ordonnée par un roi qui croyait fermement, en agissant de la sorte, racheter ses iniquités et être agréable à Dieu, dura cinq jours (du 22 au 27 octobre), et n'employa pas moins de deux cent trente ouvriers de diverses professions. On peut juger, par ce qui précède,

que ce n'est pas le peuple de Paris, comme plusieurs historiens l'ont écrit, qui se précipita sur ce malheureux temple ; mais que sa destruction est bien l'oeuvre de l'autorité souveraine qui allait continuer, avec une nouvelle fureur, ce qu'elle avait commencé depuis si longtemps, et notamment dans la nuit du 23 au 24 août 1572. - Actes de profession des religieuses du couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Versailles dont les noms suivent ; le 28 octobre 1772, la soeur Elisabeth- Thérèse Bourcier, dite en religion Thérèse Fourier, native de Paris, âgée de trente ans, fille de Jean-Baptiste Bourcier et de dame Marie-Thérèse Létar, son épouse, a fait sa profession solennelle, comme religieuse de chœur, « Madame, soeur de Mgr le Dauphin, lui a fait l'honneur et la grâce d'assister à la cérémonie et lui a donné le voile noir. Elle a prononcé ses voeux en présence de M. Joseph Madier, archiprêtre de Saint-Séverin de Paris, confesseur de Madame Victoire de France, et supérieur du monastère ; de M. Tournemeule, chanoine de l'église royale et collégiale Saint-Clément de Compiègne ; » - le 11 juin 1786, Mélanie-Appoline Crampel, née et baptisée à Lunéville, fille du sieur Antoine Crampel, marchand, et de dame Marguerite Desrochers ; - Marie-Louise-Gabrielle-Balthazar Golhau de Florimont, née à Bouquemone, dans la Lorraine allemande, fille du feu sieur Jean-Christophe Golhau de Florimont, chevalier, capitaine en pied des dragons dans la légion royale, et de la feu darne Marguerite Bonne, son épouse ; - Marie-Éléonore-Richard de Beaulieu, fille de sieur Étienne-Auguste- Richard de Beaulieu, gentilhomme de M. le duc d'Orléans, et de dame Laurette-Thérèse Vaillant, son épouse, née à Metz le 20 décembre 1723, etc. ; - extrait du registre des actes de naissances de la paroisse Sainte-Croix de Pont-à-Mousson : « Marie-Élisabeth-Ursule Viard, fille légitime de maître Jean-Baptiste-Antoine-Nicolas Viard, avocat à la Cour, et de dame Anne-Ursule de Saint-Urbain, a été baptisée le 7 septembre 1735. Elle a eu pour perein maître Jean-Baptiste Wuillemain, docteur en droit, avocat à la Cour, et pour maraine dame Élisabeth Montinonète, épouse de M. Ferdinand de Saint-Urbain, chevalier romain, graveur des monnaies de S.A.R., etc., qui ont signé avec le sieur Poinسیون, curé, » etc. (88 pièces, papier).

1721-1774

I 26 Hôtel-Dieu de Champeaux.

Compte du revenu temporel de l'Hôtel-Dieu de Champeaux, rendu par Jacques Le Roy, chanoine de la collégiale et administrateur de l'établissement. - Recettes, 106 livres 3 sous. - Mises. Blé distribué aux pauvres, 3 setiers ; « donné à la de Lorme pour assister son mary qui estoit malade, XXXVI sols ; à la veuve Guérin pour ses enfants » qui estoient malades, XXVI sols. (1 pièce, papier).

1696

I 27 Hospitalières étrangères à Seine-et-Marne.

Personnel. - Actes de naissance de plusieurs filles : de la Charité et Congrégation de Saint-Lazare, établies à Paris, faubourg Saint-Denis ; - des écoles du Charité à Montargis ; - de la communauté de Sainville en Beauce, toutes retirées dans le département de Seine-et-Marne après la suppression de leurs maisons. - Extrait du registre des naissances de la paroisse de Dammartin en Goële : L'an 1759, le 9 septembre, a été nommée Marie-Charlotte, née le même jour, fille d'Étienne Barbou et de Marie-Charlotte Pied ; - du 12 mai 1735, naissance, de Fleurie Férouillet, fille d'Antoine et

de Charlotte Chanoine, demeurant à Lyon ; - naissance de Marie-Anna-Pélagie de Fontaine, originaire de Neuville en Bonrjonval, diocèse de Cambrai : « L'an 1745, le 4 octobre, fut baptisée Marie-Anne-Pélagie de Fontaine, fille légitime de Jean Philippe et de Marie-Anne Jorand, née le même jour à cinq heures du matin ; fut parrain Louis de La Forge et maraine Catherine Petit, tous deux de cette paroisse de Neuville ; » - baptême de Madeleine Noleau de charité à Paris, fille de Pierre, boulanger à Fontainebleau, et de Marie-Anne Lelièvre, née en légitime mariage, le 4 octobre 1745. La soeur Noleau a fait profession, dans la compagnie des filles de la Charité, le 25 septembre 1745 : - extrait du registre des naissances de la paroisse Saint-Paul de Lagny, délivré à Anne-Catherine Hapancourt, soeur des Écoles de Charité à Montargis : « L'an 1755, le 30 juillet a été baptisée Anne-Catherine, née le même jour, par le père Charles Fumery, Augustin du bout du Pont, en l'absence de M. le curé de Saint-Paul de Lagny, fille de Jean-Baptiste-Gabriel Hapancourt et de Catherine Mayouse, son épouse : le parrain Jacques Gailhabaut, huissier-priseur : la maraine Marie-Anne Caillat, » etc. (10 pièces, papier).

1735-1756